

les elections presidentielles aux USA

Par **ecolo**, le **20/10/2008** à **17:44**

bonjour,

j'aimerais savoir si le jour de l'inauguration day, le president fraîchement élu se rend devant le Congrès et le Senat pour remercier les Grands electeurs? Car moi je pense que non car les grands electeurs ne sont elus que pour les elections non ?

Le president possede une forte legitimite democratique ? je pense que oui mais ça depend du vainqueur

Il a l'intention d'inscrire une interdiction d'avortement, c'est possible car il peut proposer une loi il desire deposer un projet de loi, là je pense que non car il n'en a pas le pouvoir.

Par **ecolo**, le **20/10/2008** à **18:00**

en fait c'est par rapport à ce betisier

Au mois de septembre dernier, le président des Etats-Unis, triomphalement réélu au suffrage universel direct pour un troisième mandat d'une durée de 5 ans, s'est rendu personnellement aussi bien devant le Congrès que devant les sénateurs pour remercier très chaleureusement l'ensemble des grands électeurs.

Bénéficiant d'une forte légitimité démocratique, le président a fait savoir, dans un discours de politique général, son intention d'inscrire dans la constitution une interdiction de l'avortement. Il a également exprimé son désir de déposer un projet de loi visant à protéger les animaux.

Dans l'hypothèse où les membres du congrès amenderaient certaines dispositions essentielles de ce texte, le président américain a solennellement averti qu'après avoir fait usage de son droit de veto contre ces amendements, comme la Constitution des Etats- Unis le lui autorise, il irait même jusqu'à prononcer la dissolution de la chambre des députés.

Le sénat ne pouvant s'opposer à la nomination par le président de hauts fonctionnaires, a communiqué, par la voie de la presse, son inquiétude, quant à la désignation de certaines personnes à la tête de l'administration, connue par ailleurs du grand public à cause d'une affaire de blanchissement d'argent. Heureusement, s'est-il exclamé, la Constitution attribue au Sénat la désignation des membres de la cour Suprême : le mandat de certains juges ayant pris fin , le Président de la république sera lié par les propositions du sénat.

dans le premier paragraphe, les elections ne se deroulent pas en septembre, mais en novembre, le mardi suivant le premier lundi du mois de novembre, (au minimum le 2 novembre)

L'election formelle du president et du vice president a lieu le lundi suivant le deuxieme mercredi de decembre. Le 6 Janvier sa proclamation officielle et le 20 janvier , il prend ses

fonctions.

Suite au 22eme amendement et les trois mandats consecutifs de Roosevelt, le president des usa ne peut avoir que deux mandats consecutifs de quatre ans chacun. Ensuite je pense qu'a son election il ne peut pas aller encore devant le Congres.

Pour la legitimite democratique et le deuxieme paragraphe j'en ai parle plus haut.

je crois qu'il ne peut dissoudre l'assemblee nationale mais par contre qu'il peut refuser de promulguer cette loi rien qu'en ne la signant pas

À la fin du XIXe siècle, afin de stopper la corruption, le Congrès a voté le « Civil Service Act », en 1883, restreignant le pouvoir discrétionnaire (sans sanction sénatoriale) de nomination du président aux plus hauts postes de l'administration, ce qui représente maintenant environ 10% des postes de l'administration fédérale. Le reste des nominations se fait sous réserve de confirmation par le Sénat.

Par **ecolo**, le **21/10/2008** à **08:43**

est ce que pour l'instant j'ai bien corrigé ou pas?

Par **pipou**, le **21/10/2008** à **09:09**

à mon humble avis, il serait temps que tu te mettes à aider les autres et/ou à poster les corrections de tes devoirs au moins, pour lesquels tu as reçu notre aide, pour continuer à recevoir des conseils, car ici c'est un forum d'entraide, on ne vient pas seulement chercher de l'aide, on vient aider aussi.

Alors quand tu te seras montré plus serviable et moins égoïste, on envisagera peut-être de

t'aider à nouveau ... 

Par **candix**, le **21/10/2008** à **14:37**

[quote="pipou":3gm56hn9]à mon humble avis, il serait temps que tu te mettes à aider les autres et/ou à poster les corrections de tes devoirs au moins, pour lesquels tu as reçu notre aide, pour continuer à recevoir des conseils, car ici c'est un forum d'entraide, on ne vient pas seulement chercher de l'aide, on vient aider aussi.

Alors quand tu te seras montré plus serviable et moins égoïste, on envisagera peut-être de

t'aider à nouveau ...  [quote:3gm56hn9]

Mode modo ON

- à mon humble avis, il serait temps que tu révises ta position, t'as pas envie d'aider les gens ? c'est parfait, c'est ton droit, mais ne viens pas faire la morale aux autres.

Si un sujet ne te plait pas, tu le lis pas, ou tu t'abstiens de répondre.

- deuxièmement, je ne vois qui tu es pour te permettre de traiter quelqu'un d'égoïste.

- et troisièmement, quand on t'explique quelque chose dans le post de vie étudiante, c'est pas la peine d'insister quand on te dit que ce n'est pas possible.

Mode modo OFF